

**EXTRAIT DE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 septembre 2024

Objet de la délibération

**MODIFICATION DENOMINATION ACQUEREUR PROPRIETE COMMUNALE
SISE ZONE D'ACTIVITES DU PARCO - SRB**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU pouvoir à Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN pouvoir à Valérie MAHÉ , Roselyne MALARDÉ pouvoir à Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ pouvoir à Fabrice LEBRETON , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jean-François LE CORFF désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement

MODIFICATION DENOMINATION ACQUEREUR PROPRIETE COMMUNALE SISE ZONE D'ACTIVITES DU PARCO - SRB

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 24 juin 2021, a approuvé le principe de déclassement et de cession d'une parcelle communale au profit de la Société SRB, implantée sur la Zone d'Activités du Parco Nord, qui souhaite se développer sur ce site.

Il est rappelé qu'il s'agit d'une parcelle de 549 m², cadastrée section AZ 996, qui serait cédée en même temps qu'une emprise appartenant à Lorient Agglomération, à l'issue de la purge du permis de construire, au prix de 38 € H.T./m², les frais d'acte et de géomètre restant à la charge de l'acquéreur.

Dans le cadre de cette cession, le notaire qui est en charge de la rédaction de l'acte, a informé la Ville le 15 juillet dernier, que la Société SRB souhaite se substituer au profit de la Société Civile Immobilière STEFA IMMO, porteuse du projet, afin de finaliser cette vente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 et suivants,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2021,
Vu la sollicitation du notaire en charge de cette cession, en date du 15 juillet 2024,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 02 septembre 2024,
Vu l'avis de la Commission Ville en date du 11 septembre 2024,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la demande de substitution exprimée par la Société SRB au profit de la Société Civile Immobilière STEFA IMMO ou son représentant, dans le cadre de cette cession, dans les mêmes conditions que celles approuvées par le Conseil Municipal le 24 juin 2021,
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la concrétisation de ce dossier, et notamment la signature du compromis et de l'acte de vente, en l'étude de Maître LE BELLER, notaire à Lanester.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr